



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

1^{er} octobre 2008

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 6 novembre 2007 (JO du 13 novembre 2007).

MICROVAL comprimé enrobé

Boîte de 1 plaquette de 28 comprimés (CIP : 322 006-7)

Boîte de 3 plaquettes de 28 comprimés (CIP : 322 007-3)

Laboratoires CODEPHARMA

lévonorgestrel 0,030 mg

Code ATC : G03AC03

Liste I

Date de l'AMM : 20 mars 1978

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indication thérapeutique :

Contraception orale

Posologie : cf. RCP

Données de prescriptions : selon les données IMS (cumul mobile annuel février 2008), il a été observé 190 000 prescriptions de MICROVAL dans l'indication et à la posologie de l'AMM.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la contraception orale et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte ¹. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans l'indication de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et à la posologie de l'AMM.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique

¹ Recommandations pour la pratique clinique Afssaps-ANAES-INPES : Stratégies de choix des méthodes contraceptives chez la femme. Décembre 2004